



COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JANVIER 2017

Date de convocation du Conseil Municipal : 23.12.2016
Date d'affichage du compte-rendu : 11.01.2017
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19
Nombre de Conseillers Municipaux présents ou représentés : 18

Le dix janvier deux mille dix-sept, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Fabrice MICHELET, Maire.

ETAIENT PRESENTS: M. Fabrice MICHELET Maire, Mme Sylvie MAGNAIN Adjoint, M. Joël PROUST Adjoint, Mme Nicole BETTAN Adjoint, M. Rodolphe FOURRÉ Adjoint, M. Arthur JONES, Mme Jacqueline LORET, M. Patrick COIRAULT, M. Pascal TRUTEAU, Mme Sylvie COUTEAU, M. Stéphane VASLIN, Mme Séverine BERLAND, Mme Stéphanie ROBERT, Mme Ginette HAYE, M. Patrick PETIT et Mme Peggy AUGUSTIN.

ETAIENT ABSENTS : Mme Dominique COIRIER et Mme Annie GONNORD qui ont respectivement donné pouvoir à Mme Sylvie MAGNAIN et Mme Peggy AUGUSTIN ainsi que M. Christian GRIPPON excusé.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Nicole BETTAN.

Monsieur le Maire accueille l'assemblée. Après adoption du compte-rendu de la séance du 19 Décembre 2016, le Conseil Municipal délibère comme suit :

RENOVATION DE LA MAIRIE ATTRIBUTION DES LOTS 3 ET 8

Monsieur le Maire rappelle que 2 lots avaient été déclarés infructueux dans le cadre de la consultation menée pour les lots 3 « Charpente bois – Escalier » et 8 « Sols durs – Faïence ». Une nouvelle consultation a donc été lancée et la commission Finances a étudié le rapport d'analyses établi par Monsieur Trocmé Architecte et son économiste. 2 offres ont été reçues au titre du lot 3, et 3 au titre du lot 8.

Monsieur le Maire demande aux élus de s'exprimer sur les variantes possibles après avoir évoqué leurs impacts financiers. Après en avoir délibéré, il est décidé à l'unanimité, que :

- l'escalier secondaire soit à quart tournant droit au lieu d'être en U
(Montant de la moins-value : 5 395 € HT)
- la prestation concernant le traitement des charpentes ne soit pas validée
(Montant de la moins-value : 37 142.40 € HT après s'être fait confirmer que cela ne posait aucun problème de pérennité de la charpente dont les dommages ne sont pas liés à une infection mais à des infiltrations à corriger et ce qui donc prévu dans le cahier des charges. Par ailleurs, la charpente est en chêne et donc protégée des infestations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, entérine la proposition de la commission et décide ainsi de confier les lots aux entreprises suivantes :

- Lot 3 « Charpente bois – Escalier » : entreprise POUGNAND de Celles sur Belle pour un montant de 150 215.83 € HT
- Lot 8 « Sols durs – Faïence » : entreprise BOURDEAU Daniel de Celles sur Belle pour un montant de 10 361 € HT.

Et autorisent Monsieur le Maire à signer les marchés correspondants.

Les marchés sont donc ainsi attribués pour chacun des lots relatifs à l'opération:

N° lot	Désignation des lots	Entreprise retenue	Estimation	Montant des marchés
01	Gros œuvre	COLIN	118 500,00 €	126 525,49 €
02	Ravalement	UNISCOP	139 000,00 €	116 459,78 €
03	Charpente bois Escaliers	POUGNAND	136 000,00 €	150 215,83 €
04	Couverture ardoise Zinguerie	ROBERT	22 000,00 €	20 928,40 €
05	Menuiseries ext bois Petite serrurerie	ROY COUTEAU	118 000,00 €	137 592,00 €
06	Cloisons sèches Plafond	SOCOBAT	99 000,00 €	86 914,50 €
07	Menuiseries intérieures	EBENSTERIE CREATION	66 000,00 €	87 043,10 €
08	Sols durs – Faïence	BOURDEAU	12 000,00 €	10 361,00 €
09	Peintures-Sols souples	BOUCHET	41 000,00 €	45 013,56 €
10	Appareil élévateur	KONE	32 000,00 €	31 700,00 €
11	Chauffage Ventilation Plomb Sanitaire	AZAY CHAUFFAGE	121 700,00 €	112 000,00 €
12	Electricité	AMIBAT	68 000,00 €	66 471,70 €

Total	973 200,00 €	991 225,36 €
Différence	+ 18 025,36 € soit	1,85% du montant de l'estimation

Le plan de financement définitif est ainsi établi au titre de cette opération :

DEPENSES		RECETTES	
Travaux	991 225,36 €	DETR	138 000,00 €
Options	3 428,37 €	Subvention soutien Etat	336 300,00 €
Frais indirects	125 955,43 €	FEDER	- €
		Cap 79	42 788,00 €
		Cap 79 aide à la décision	3 925,00 €
		TEPCV	200 000,00 €
		ADEME	1 512,00 €
Total HT	1 120 609,16 €	Part communale	401 616,32 €
Tva	224 121,83 €	FCTVA	220 589,67 €
Total TTC	1 344 730,99 €		1 344 730,99 €

Les élus échantent quant aux taux de conditions de prêts bancaires. La commission Finances fera une proposition.

Quelques informations diverses sont évoquées :

Monsieur le Maire rassure les élus sur la santé de la SA Legrand, placée en redressement judiciaire. En effet, depuis l'engagement de la procédure, des marchés projetés ont été confirmés pour une bonne partie de l'année 2017 et des impayés ont été régularisés au bénéfice de l'entreprise.

Monsieur le Maire rappelle que la cérémonie des vœux aura lieu vendredi 13.01.2017 à 18h30 au Centre Culturel.

Madame Sylvie Magnain informe l'assemblée de la date de la rencontre avec les pêcheurs pour évoquer la saison 2017, le dimanche 22 Janvier 2017.

La séance est close à 19h30.

Ainsi délibéré, le 10 Janvier 2017, en Mairie de Chef Boutonne.

Le Maire, Fabrice MICHELET.